

ACTU

Projet de loi pouvoir d'achat
Pages 2 et 3

HISTOIRE

Solidarité syndicale en Europe
Page 13

MICRO-SOCIAL

Le Quai d'Orsay en grève
Page 15

Encarts : carte postale Appy, appel à candidatures pour les élections de la fonction publique.

Nos militantes ont du talent

Nombreuses sont les femmes qui militent à la CFTC. Dès les origines, les militantes ont occupé une place déterminante dans l'action syndicale : depuis les premiers syndicats chrétiens, puis lors de la création de la CFTC en 1919. Tout au long de son histoire, dans les entreprises comme au niveau confédéral, les femmes ont marqué de leur empreinte l'action et la réflexion de notre organisation, y compris à des époques où les premiers rôles étaient monopolisés par les hommes ! Citons Madeleine Tribolati, Geneviève Lingelser ou, plus récemment, Nicole Prud'homme, Gabrielle Simon, Pascale Coton et Isabelle Thérain. Nos adhérentes ont bien des talents, des ressources et de l'énergie. Il est crucial qu'elles les placent au service de notre organisation et, par là même, au service de tous les travailleurs. Ce, dans la diversité des mandats et des responsabilités CFTC, incluant bien évidemment la

direction de nos structures. Comme cela avait été demandé par le congrès de Marseille, un groupe de travail prépare des outils pour faciliter cette évolution : kit «égalité professionnelle», collecte de bonnes pratiques et de témoignages d'adhérentes



**Il est crucial
que les femmes
intègrent les
directions de
nos structures**

ayant pris des responsabilités dans leur structure, organisation d'un réseau de dirigeantes prenant appui sur CFTC l'App... Nous aurons l'occasion de vous les présenter prochainement.

Si la CFTC se veut représentative, elle doit veiller à ce que la moitié des travailleurs de notre pays se retrouvent dans leurs porte-parole.

Si la CFTC se veut forte, elle doit s'appuyer autant sur les ressources de ses militantes que de ses militants.

Si la CFTC se veut attirante, elle doit permettre à tous et toutes de s'épanouir dans leur engagement syndical, et donner envie à d'autres de la rejoindre.

L'été arrive. Un été synonyme d'activité accrue pour beaucoup : saisonniers, agents soucieux de maintenir un service public de qualité quand les effectifs sont encore

plus réduits que d'habitude... Alors, je leur souhaite, à eux comme aux militantes et militants qui continuent de les accompagner en toutes circonstances, beaucoup de courage ! Bel été à toutes et tous et à bientôt, pour de nouvelles aventures syndicales !

Éric Heitz, Secrétaire général

LOI POUVOIR D'ACHAT

Des mesures salariales insuffisantes !

Face à la flambée inflationniste, le gouvernement présente, en ce début juillet, un projet de loi en faveur du pouvoir d'achat*. Si la CFTC estime ces mesures d'urgence bienvenues, elle juge néanmoins les dispositions sur les rémunérations nettement insuffisantes.

La CFTC distingue deux types d'inflation appelant deux types de solutions. Face à une inflation de type conjoncturel, liée aux divers chocs que sont la pandémie Covid et la guerre en Ukraine, la CFTC conçoit que des solutions provisoires soient rapidement adoptées. La « mécanique » de ces solutions doit, selon elle, veiller à prioriser les populations les plus précaires ou les plus fragilisées par la situation (dépendance à la voiture, par exemple). Cette priorisation, contrairement aux options conduisant au « saupoudrage », se justifie, au-delà du

Les salaires doivent être financés par l'entreprise et non par la solidarité nationale

souci premier de justice sociale, par le souci de l'efficacité de la dépense publique. En ce sens, la CFTC salue l'ensemble des mesures qui apportent des solutions immédiates pour assouplir les conditions de prise en charge (rehaussement du plafond d'exonération fiscale pour les frais de transport) ou qui anticipent la revalorisation des prestations sociales.

Absence de mesures coercitives

Pour d'autres raisons, plus structurelles (coûts induits par la transition énergétique ou la nécessaire relocalisation de notre industrie...), une part de cette inflation pourrait s'installer dans la durée. Cette inflation durable appelle des solutions elles-mêmes durables, dont le partage des richesses

Face à l'inflation, les travailleurs peinent à joindre les deux bouts. C'est pourquoi la CFTC en appelle à la revalorisation des grilles salariales.

(à commencer par la hausse des salaires) doit constituer la pierre angulaire. Les mesures de ce texte de loi visant les négociations salariales et autres éléments de rémunération sont, de ce point de vue, très insuffisantes. Si les mesures incitatives ont le mérite d'exister, la CFTC regrette l'absence de mesures plus coercitives. Elle préconise, par exemple, que chaque accord d'épargne salariale s'accompagne d'une politique volontariste d'accroissement des salaires sur toute la grille salariale. Il en va de même pour les aides publiques aux entreprises, ainsi que les exonérations de cotisations.

Dérive accrue par les crises

Consultée dans le cadre de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP), la CFTC a formulé un avis globalement favorable. Comme l'indique son titre, le texte soumis pour avis doit répondre à l'urgence. Notre appréciation des mesures incluses dans ce projet de loi a pris en considération ce contexte d'urgence dans lequel nos concitoyens sont en attente de solutions concrètes et immédiates pour leur pouvoir d'achat. Nous nous inquiétons cependant d'une dérive accrue par les récentes crises. Si des mesures d'urgence s'imposent toujours pour préserver l'emploi et les salaires, ces derniers doivent non seulement permettre de vivre dignement, mais ils doivent surtout être financés par l'entreprise et non par la solidarité nationale. La mesure relative à la prime PEPA (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, encore appelée prime Macron) illustre cette dérive, en triplant le plafond d'exonération de cotisations-contributions sociales et en pérennisant une prime à l'origine exceptionnelle.

*Il sera présenté à l'Assemblée le 18 juillet.



Cyril Chabanier à Geoffroy Roux de Bézieux

Au président du Medef qui, sur l'antenne de BFM le 28 juin, juge que l'augmentation de tous les salaires au niveau de l'inflation va alimenter celle-ci, Cyril Chabanier rétorque : *« Ce sont les bénéficiaires de l'entreprise qui doivent financer la hausse des salaires, et pas le consommateur via la hausse des prix ! »* Retrouvez les tweets du président sur @ChabanierCFTC



PARITARISME

« Avec cet accord, nous redynamisons le dialogue social »

Le 14 avril dernier, organisations patronales et syndicales sont parvenues à un accord sur la modernisation du paritarisme. Pierre Jardon, conseiller confédéral en charge du dialogue social, a mené les négociations pour la CFTC. Il décrypte les enjeux de cet accord national interprofessionnel (ANI).

Dans quel contexte s'est ouverte la négociation multipartite sur le paritarisme et le dialogue social ?

Pierre Jardon : Nous (organisations patronales et syndicales représentatives, Ndlr) avons commencé à discuter en 2021, conformément à l'agenda social autonome fixé par le Medef, de la modernisation du paritarisme dans un premier temps. Il s'agissait de faire le bilan de l'accord signé en 2012, consacré au paritarisme de gestion (organisation et gouvernance des organismes que nous gérons paritairement, tels qu'Action Logement ou l'Unédic...). Dans un deuxième temps, nous avons discuté du paritarisme de négociation, indispensable dans un contexte politique de début de quinquennat et de déficit de dialogue social avec les pouvoirs publics, l'État ayant tendance à grignoter les prérogatives des partenaires sociaux.

Les négociations se sont-elles bien déroulées ?

Oui, malgré des modalités assez déroutantes : en effet, nous avons fait une bonne partie des discussions en visio. J'étais ravi lorsque nous sommes revenus en présentiel, le dialogue est quand même plus facile et plus fluide. Une autre chose m'a beaucoup étonné : la place de la presse dans les négociations. Elle y a été très présente. D'un côté, c'est bien parce que ça permet d'avoir une tribune. De l'autre, je trouve qu'elle influence beaucoup les discussions. J'ai notamment été surpris de voir que les projets de texte étaient diffusés par certains acteurs et commentés par la presse, avant même d'avoir été présentés et discutés dans le cadre des réunions de négociation. On a d'ailleurs dû ajouter un paragraphe dans l'ANI pour édicter des règles de bonnes conduites, afin que les propositions ne filtrent pas avant d'avoir été négociées.

Les discussions ont abouti à un ANI, le 14 avril dernier. Quelles en sont les grandes lignes ?

L'accord définit trois grands objectifs. Le premier, indispensable, est de fixer un cadre pour les négociations interprofessionnelles, inexistant jusqu'à maintenant. L'accord



Crédit : B. Gouédard

dote ainsi les partenaires sociaux d'un espace de dialogue permanent pour débattre et négocier en toute autonomie, y compris au-delà des sollicitations du gouvernement. Ce cadre reprend en grande partie l'idée d'un Comité paritaire permanent du dialogue social (C2PDS), maintes fois défendue par la Confédération depuis dix ans. Avant le 31 janvier de chaque année sera élaboré un agenda économique et social autonome. Et nous établirons annuellement un bilan des travaux conduits. À la CFTC, nous nous félicitons de ce premier volet.

Quels sont les autres volets ?

Le deuxième est capital : il s'agit de clarifier l'articulation des rôles respectifs des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, rééquilibrer la démocratie sociale et la démocratie politique. En effet, depuis quelques années, les pouvoirs exécutif et législatif ont tendance à s'inviter là où ils ne devraient pas : l'exemple de la réforme de l'assurance chômage est à ce titre très parlant. Le gouvernement avait posé à l'époque une feuille de cadrage – la loi Larcher de 2007 ne devait aboutir qu'à la production d'un « document

Les organismes gérés paritairement

Action Logement
Agefiph
AGFPN
Agirc-Arrco
Apec
Certif Pro
Unédic

d'orientation » – tellement restrictive qu'elle nous empêchait de négocier ! Petit à petit, on constate que le gouvernement fait ses réformes et qu'il passe outre la négociation. Il est urgent de respecter les prérogatives de chacun.

Et le troisième objectif ?

C'est de faire progresser le paritarisme de gestion en premier lieu vis-à-vis des bénéficiaires : évaluer le service rendu, améliorer l'accès aux droits. Il s'agit aussi de parfaire et compléter les règles de fonctionnement, de transparence et de gestion du paritarisme. La CFTC a été particulièrement vigilante à ce que les actuelles modalités de financement du paritarisme ne soient pas remises en cause. Nous avons aussi demandé que ce financement transite par l'AGFPN¹, pour plus de transparence.

Si nous avons réaffirmé l'importance de la formation des administrateurs, nous avons aussi obtenu la mise en place d'un groupe de travail sur les moyens qui leur sont dévolus et la reconnaissance/valorisation de leurs compétences.

Êtes-vous satisfait de cet ANI ?

Oui, parce qu'il va redynamiser le dialogue social, un peu étouffé lors du dernier quinquennat. Avec cet accord, les partenaires sociaux témoignent de leur volonté de peser dans le débat public, dans le respect des prérogatives de chacun. Ils réaffirment leur volonté de donner plus de visibilité à la démocratie sociale, au service des salariés et des entreprises. Néanmoins, je vais rester très attentif et vérifier que les modalités décidées soient bien appliquées. Il est tellement facile de rester dans les vieilles habitudes ! À la CFTC, nous serons intransigeants quant au respect des dispositions de l'accord afin de garantir la qualité du dialogue social. Nous serons vigilants pour que l'ANI soit rapidement effectif et qu'il vive dans la durée.

■ Propos recueillis par JLM

1. Association de gestion du Fonds paritaire national.

EN BREF

CADDIE SAUVÉ

Caddie échappe à la liquidation judiciaire. Le tribunal de Saverne (Bas-Rhin) a accepté, le 22 mars, l'**offre de reprise de Cochez**. Cette entreprise valenciennoise détient désormais 66% des parts. Stéphane Dedieu, jusque-là DG, conserve avec deux associés les 34% restants. 113 emplois sur 139 sont préservés. L'entreprise, placée en redressement judiciaire le 4 janvier, avait pu se maintenir grâce aux 400 000 € de prêts publics négociés par le DS CFTC Luc Strohmenger (*lire la LC n° 1576*).

VERS UNE JURISPRUDENCE INÉDITE ?

Il s'agit de la première action en justice sur le **devoir de vigilance** qui concerne les salariés. Elle est menée par un syndicat turc contre le groupe Rocher*. Ainsi, 34 ex-salariés de Kosan Kozmetik (la filiale turque du groupe) se sont unis au syndicat Petrol-Is, à l'association Sherpa et à l'ONG ActionAid France pour assigner Rocher en justice, le 23 mars 2022. La première audience a eu lieu le 30 juin. Les salariés – des femmes en majorité – mettent en cause des conditions de travail très dures (bas salaires, exposition à des produits nocifs sans équipements adaptés, heures supplémentaires imposées...), qui les ont incités à se syndiquer en 2018. Mais la direction de l'usine a aussitôt licencié sans indemnités ces travailleurs syndiqués. La loi sur le devoir de vigilance, adoptée en 2017, a pour vocation de prévenir et réparer les violations des droits humains et les dommages environnementaux provoqués par une multinationale au-delà du périmètre de la maison-mère – donc également dans ses filiales, chez ses fournisseurs et sous-traitants. Les multinationales doivent désormais publier un « plan de vigilance » qui identifie les risques d'atteinte aux droits fondamentaux et environnementaux, puis une cartographie de ces risques. Pourtant, 80% d'entre elles n'auraient rien publié à ce jour.

*Le groupe Rocher possède les marques suivantes : Yves Rocher, Petit Bateau, Stanhome, D' Pierre Ricaud, Kiotis, ID Parfums Paris, Flormar, Sabon, Arbonne International. Ici, c'est la marque Flormar qui est visée.

FRANCE TÉLÉCOM

La cour d'appel de Paris a annoncé que son jugement dans le procès en appel de plusieurs ex-dirigeants de France Télécom pour harcèlement moral institutionnel serait finalement rendu le **30 septembre** prochain. Les audiences, qui ont débuté le 11 mai, ont pris fin ce 1^{er} juillet (*lire la LC n° 1579, de juin 2022*).

VILLAGES MOBILES

Le tour de France CFTC 2022 !

Les Villages mobiles CFTC ont d'ores et déjà repris la route ! Les tentes se sont changées en camions pour faire rayonner le bleu CFTC malgré le contexte sanitaire et accentuer nos échanges de proximité. Trois dates ont déjà été honorées. Le camion bleu a ainsi débuté sa tournée par Caudry, dans le Nord, le 2 avril. Puis il a fait halte, à Paris, du 9 au 11 mai, de 18h à 23h, dans le cadre de la campagne pour les élections des travailleurs de plateformes. Le 14 mai, c'était au tour de Rennes, en Ile-et-Vilaine, d'accueillir le Village... Un avant-goût du Congrès confédéral 2023 ! Merci à tous les militants qui se sont investis pour faire de ce rendez-vous un grand moment d'information et de partage.

Retrouvez le calendrier de la tournée des camions sur CFTC l'App, rubrique « Forum », sujet « Tournée Villages CFTC 2022 ».



CFTC l'App : l'outil indispensable de l'adhérent CFTC !

Rejoignez notre réseau de 140 000 adhérents et militants et partagez vos idées.



Scannez et téléchargez gratuitement CFTC l'App



Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Version web cftc-app.fr



Adieu à l'espace Tout se passe désormais

Après 5 années de bons et loyaux services, votre espace adhérent
et vous donne accès à deux nouveaux espaces :

Déjà
en ligne

CFTC Le Décodeur

Pour **décrypter**,
décoder et **défendre**
ses droits de travailleur

- 1 Trouver facilement des réponses simples et claires à mes questions juridiques**
Via une recherche par mots-clés ou une navigation dans les rubriques (thématiques).
- 2 Choisir mes contenus selon mes besoins ou mes préférences**
Comprendre en 3 minutes, approfondir grâce aux dossiers, déambuler selon mes envies.
- 3 M'informer de manière ludique**
Apprendre grâce aux quiz, vidéos et infographies.
- 4 Découvrir des cas pratiques issus notamment de la permanence juridique ou du forum de l'App**
Exclusivement réservé pour vous avec le format "Nos réponses à vos questions".

Comment accéder au Décodeur ?

Dans la rubrique "S'informer" de l'App ou sur cftc-ledecodeur.fr

CFTC l'App, l'outil indispensable de l'adhérent CFTC

Un seul réflexe à avoir en tant qu'adhérent CFTC : vous munir de votre application CFTC l'App. Vous pouvez la consulter sur votre mobile, ou depuis votre ordinateur à l'adresse www.cftc-app.fr. CFTC l'App c'est l'outil indispensable qui répond à tous vos besoins et vous connecte à tous vos services CFTC.



Consulter les contenus de la CFTC ?

Tous les contenus de cftc.fr et du Décodeur sont consultables dans l'onglet "S'informer" de CFTC l'App.



espace adhérent... mais sur CFTC l'App !

Psst ! L'espace adhérent continue son activité cet été, avant l'arrivée de La Ressourcerie dans l'App.

prend sa retraite en novembre 2022. Mais CFTC l'App prend le relais Le Décodeur et La Ressourcerie. Découvrez-les.

Disponible
bientôt

CFTC La Ressourcerie

Pour **dénicher**, **s'inspirer** et **partager tous les outils** dont vous avez besoin dans votre quotidien d'adhérent CFTC



- 1 M'informer, m'outiller pour agir**
Tracts, affiches, charte graphique, guides négocier, professions de foi... Trouvez tous les outils que nous concevons exclusivement pour vous.
- 2 Personnaliser certains outils phares** Nouveau
Des modèles modifiables de tracts, affiches, professions de foi, PAP...
- 3 Commander et me faire livrer une sélection de publications CFTC en quelques clics**
La Confédération prend en charge leur impression et leur livraison. (dans la limite des stocks disponibles).
- 4 Partager mes créations** Nouveau
Parce que vous aussi vous créez des outils utiles à la communauté CFTC : partagez vos tracts, affiches, professions de foi... Likez, téléchargez, modifiez ceux des autres.



Comment accéder à La Ressourcerie?

Bientôt dans une rubrique dédiée dans CFTC l'App.

Se former à ses missions de militant grâce à des parcours en ligne ludiques ?

L'accès au portail Formation se fait en un clic de la page d'accueil de l'application.

Profiter de remises exceptionnelles sur ses marques préférées et ses sorties culturelles ?

Rendez-vous dans la rubrique "Profiter" de l'App.

Chercher un outil, une production ou de l'inspiration pour ses propres créations CFTC ?

Rendez-vous prochainement dans la rubrique "La Ressourcerie" de CFTC l'App.

S'enrichir de la communauté CFTC ?

Le forum, les petites annonces, la messagerie, l'annuaire sont bien sûr là pour vous faire profiter des talents de la communauté CFTC.

DIALOGUE SOCIAL DÉCENTRALISÉ

À quoi sert le paritarisme local ?

Le dialogue social commence au plus près du terrain. En voici l'illustration avec Noureddine Benyamina-Brun, qui nous explique le rôle de la commission paritaire régionale sur son secteur d'activité.

Noureddine Benyamina-Brun est coordinateur du secteur géomètre à la fédération Bati-Mat-TP CFTC. Il représente la CFTC à la commission paritaire nationale des géomètres-experts¹. Mais aussi au niveau régional, en Auvergne-Rhône-Alpes. Un investissement dans le paritarisme local qui peut s'avérer très constructif.

Noureddine Benyamina-Brun précise son rôle : «*À la Commission paritaire régionale Auvergne-Rhône-Alpes siègent, côté salariés, la CFTC et les autres OS représentatives, ainsi que trois organisations patronales. La CPR est une opportunité pour nous, représentants de salariés, d'être au plus près de nos collègues et futurs collègues.*»

Les CPR sont chargées du suivi de l'application de leur convention collective, de l'analyse de l'emploi et des besoins locaux en formation de la branche. Elles assurent aussi une mission de conciliation de différends individuels ou collectifs entre employeurs et salariés.

L'exemple des centres de formation des apprentis

En tant que représentant d'une OS, Noureddine Benyamina-Brun participe à des Conseils de perfectionnement de CFA. Cette instance planche sur l'organisation et le fonctionnement du CFA, notamment sur le projet pédagogique.

Notre militant organise régulièrement les réunions de la CPR dans des CFA qui accueillent des apprentis géomètres. Son objectif : «*Mettre ainsi en relation les employeurs avec les équipes techniques et pédagogiques de ces centres. Et permettre les contacts entre professionnels et apprentis.*» Cela s'avère très fertile pour les apprentis eux-mêmes : «*Forts du constat que le bac pro ne suffit plus pour être embauché, nous conseillons*



Crédit : N. Benyamina-Brun

à nos futurs collègues encore jeunes apprentis de poursuivre leurs études en BTS ou en licence professionnelle. En outre, la CPR intervient en classe. C'est l'occasion pour nous d'informer les apprentis géomètres sur la convention collective et sur leurs droits.» Ce soutien aux apprentis porte ses fruits : «*Une fois en poste, ils savent quel syndicat contacter*», témoigne Noureddine Benyamina-Brun.

Les travaux paritaires de la CPR en lien avec les CFA produisent aussi des bilans pris en compte au niveau national. «*Au sein de la CPR, on parle suivi des diplômés, préoccupations des entreprises, référentiels de formation... entre personnels concernés à tous les niveaux*», relate Noureddine Benyamina-Brun. Récemment, «*nous avons abouti, par exemple, au constat que le bac pro de la profession n'est plus à jour*», rapporte-t-il avec un sentiment d'utilité. La suite ? «*La CPR répercute au niveau national, qui fait suivre au ministère de l'Éducation nationale pour réformer ce bac pro*... et former les géomètres de façon plus adaptée aux besoins des entreprises.

Autre bénéficiaire et non des moindres : «*La CPR est un lieu d'échanges en petit comité. Nous y recueillons des éléments qui nous permettent d'être plus réactifs sur certains sujets dans nos entreprises, pour nos adhérents et nos collègues.*» Tout est bon dans la CPR.

■ SB

1. La CPNEFP géomètres-experts - APGTP analyse notamment la situation économique et celle de l'emploi dans la profession et définit une politique de formation en étudiant les besoins de la branche.

En bref

Crédit : B. Gouédard



Mandatés emploi-formation en séminaire

Du 21 au 24 juin s'est tenu le séminaire CFTC Emploi-Formation, à Seignosse. À la suite du discours d'ouverture d'Éric Courpotin et de Maxime Dumont, respectivement en charge de ces dossiers à la Confédération, et de l'intervention en visio de Cyril Chabanier, les travaux en ateliers ont pu débuter. Les reconversions professionnelles, la formation professionnelle continue en tant que levier de représentativité ont notamment été abordées, avec les éclairages de plusieurs intervenants, dont le DG de Pôle Emploi et la directrice de Certif Pro. Une visite du CFA (centre de formation des apprentis) en transport logistique de Mouguerre a également été orchestrée.

Quelles innovations managériales à l'œuvre ?

Quels sont les enjeux du management de demain ? Comment les entreprises transforment-elles leurs pratiques du management ? Et quels sont les impacts, positifs et négatifs, de ces innovations ? Les cas de 27 organisations sont abordés dans cette nouvelle étude Ires-CFTC, qui s'appuie également sur les retours de 182 questionnaires. Son atout : mêler aux données purement quantitatives les ressentis des acteurs du changement. Pour vous la procurer : accueil@cftc.fr



Inaric : attention, nouveautés !

Recherche statistique

Disponible depuis avril dans le module «Adhérents» d'Inaric, la recherche statistique vous offre la possibilité de rechercher vos adhérents selon des critères prédéterminés pertinents. En un clic, vous pouvez, par exemple, obtenir la liste de vos adhérents «jeunes», de vos adhérents n'étant pas à jour de leurs cotisations, ou encore la liste de vos élus en entreprise. Idéal pour réaliser une communication ciblée ! Cette fonctionnalité vous permettra aussi de mieux connaître votre population d'adhérents grâce au ratio en pourcentage, qui s'affiche dès qu'un critère est sélectionné.

Profil DSC

Ce nouveau type de profil utilisateur d'Inaric permet à un délégué syndical central d'accéder à la liste de tous les adhérents de son entreprise au niveau national, quel que soit leur syndicat de rattachement.

Le profil DSC accède également au module «Suivi des élections», via lequel il peut voir les résultats des élections dans tous les établissements rattachés à son entreprise, et anticiper ainsi les élections.

La création d'un utilisateur avec un profil DSC est à la main des fédérations, sur une entreprise de leur périmètre.

Macif solidarité coups durs

L'assureur mutualiste Macif propose un nouveau service gratuit à l'ensemble de ses sociétaires. En cas d'épreuve familiale, problème de santé, difficulté financière, etc., des conseillers guident les utilisateurs vers les dispositifs de solidarité Macif ou vers des aides publiques. Contact : par téléphone au 09 69 32 84 19 (8h30-19h du lundi au vendredi, et 9h-13h le samedi), ou via la plateforme en ligne macif.fr.

Mérite syndical

Bernard Merten s'est vu remettre la médaille de Chevalier de l'Ordre national du mérite pour son engagement syndical, en présence de Jean-Louis Deroussen, médiateur CFTC à l'Agirc-Arrco, Jacques Voisin, président honoraire de la CFTC, et Serge Brettar, ex-conseiller confédéral (de gauche à droite sur la photo). Une



Credit : J.L. Deroussen

reconnaissance reçue en 2015, mais dont la cérémonie, pour raisons de santé, a été reportée au 9 avril dernier. Employé par l'hôpital de Freyming-Merlebach, en Moselle, Bernard a successivement occupé les fonctions de DP, membre du CHSCT, trésorier, puis secrétaire du CE. Conseiller prud'homal de 1992 à 2007, il a reçu la médaille d'honneur de la Justice. Plusieurs fois mandaté CFTC (notamment au Conseil d'orientation des retraites et à l'Acoss), Bernard a surtout contribué à la réforme de nos fédérations professionnelles. Il a ainsi participé à la naissance de la CMTE (Chimie, Mines, Textile, Énergie), dont il a assuré la présidence de 2001 à 2011.

Égalité, fraternité

Sans données, comment agir ? C'est impossible. On ne peut élaborer de politique publique pour combattre un fléau sans en avoir au préalable évalué l'ampleur et dessiné les contours. L'Observatoire des inégalités a donc eu la bonne idée de rassembler les statistiques existantes sur les discriminations dans un même site : discrimination.fr.

En le parcourant, certains vides s'avèrent choquants : absence de chiffres sur le handicap depuis 10 ans (!), grand flou autour des seniors... Quant aux discriminations syndicales, on dispose de très peu d'infos. Espérons que ce lancement aura la vertu de réveiller les consciences et de relancer les enquêtes nationales. Rappelons-le, la discrimination est une pratique inégalitaire illégale.

CFTC-SOLIDARNOSC

Solidarité syndicale

Il y a une trentaine d'années, la CFTC tissait des liens avec Solidarnosc, fédération polonaise de syndicats. Congrès en France et en Pologne rapprochaient des militants qui, comme Jacques Achery, ont été profondément marqués par cette lutte sociale et ces amitiés transfrontalières.

Août 1980. La grève dans les chantiers navals de Gdansk donna l'impulsion à un mouvement syndical qui atteignit très vite, en Pologne, une puissance littéralement extraordinaire. Face au pouvoir communiste répressif, jusqu'à 10 millions de Polonais se rassemblèrent sous la bannière syndicale, dont l'aura dépassa rapidement leurs frontières. Cela changea la vie de Jacques Achery, militant CFTC (*lire la LC n° 1578*).

Son premier contact avec des militants polonais eut lieu en décembre 1981: «*La CFTC tenait son Congrès national à Lyon et des militants de Solidarnosc étaient venus présenter leur syndicat. C'est à ce moment-là que Jaruzelski, à la tête du gouvernement, instaura l'état de siège et emprisonna de nombreux militants. Nos hôtes ont été un temps coincés en France.*» Quelques années plus tard, des enfants de militants jetés en prison étaient accueillis un mois en France par des syndicalistes de la CFTC, dont faisaient partie Jacques Achery et son épouse. Ce fut le



Crédit : ANMT, 2018 1 1260 0072 C, Fonds CFTC

Crédit : ANMT, 2018 1 1260 0075 C, Fonds CFTC



Jean Bornard et Lech Walesa lors du congrès de Solidarnosc à Gdansk, en septembre 1981, soit deux mois avant le congrès CFTC de Lyon.

début d'une longue série d'échanges culturels et de coups de main entre un groupe passionné de militants français et des familles polonaises, à grand renfort de camionnettes chargées d'aides en tout genre.

Militants CFTC à Cracovie

Au-delà des amitiés et solidarités transfrontalières qui «*construisent l'Europe*», le souvenir le plus marquant de Jacques Achery est la participation, en 1988, d'une centaine de militants CFTC à une réunion avec les leaders de Solidarnosc à Cracovie. «*Dans la délégation CFTC, il y avait entre autres un trio de responsables confédéraux : Jean Bornard, président de l'époque, Guy Drilleaud, secrétaire général qui deviendra ensuite président, et Armel Gourmelon, responsable des relations internationales. La CFTC a exprimé sa solidarité avec la lutte des 80 000 travailleurs d'un combinat, une gigantesque zone industrielle spécialisée dans la métallurgie. J'espérais voir Lech Walesa, mais il était occupé à Gdansk, avec les gars des chantiers navals.*» Jacques Achery aura par la suite le bonheur de rencontrer en France le fondateur du Solidarnosc, alors ancien chef d'État polonais.

«*Vivre des choses pareilles, cela m'a donné de l'élan pour les 35 ans qui ont suivi. Il y avait une dynamique, un mouvement fantastique. Cela a accru notre envie d'aider ces gens, à notre modeste échelle, tous azimuts*», s'enthousiasme-t-il. Un engagement que lui et ses amis de l'Arasfec (Association régionale d'aide sociale, familiale et d'échanges culturels) ont fait vivre en Pologne, mais aussi dans d'autres pays d'Europe centrale ou de l'Est. Aujourd'hui, leur solidarité prend la direction de l'Ukraine.

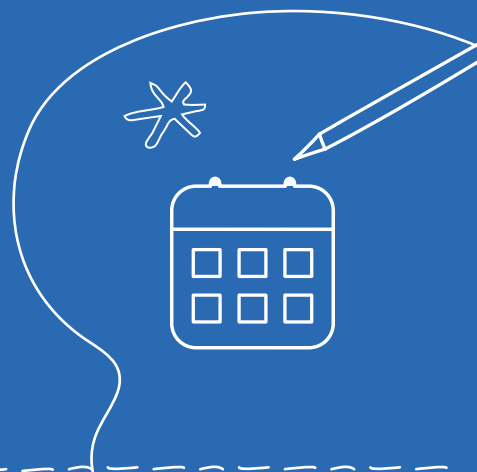
Commandez votre agenda CFTC 2023



L'agenda CFTC 2023 avec :

- le répertoire du réseau CFTC
- l'information pratique et juridique

* Offre valable en France métropolitaine et outre-mer. À partir de 1 exemplaire, livraison franco de port sur toute la France, y compris dans les Drom-COM. Pas de livraison selon demande particulière (ex : livraison à un étage). Premières expéditions début juillet.



Bon de commande à retourner à la boutique CFTC

45 rue de la Procession - 75015 Paris • Tél. : 01 73 30 43 50 • Fax : 01 73 30 49 18
E-mail : nboubred@cftc.fr

AGENDA DE POCHE 8,9 x 16,5 CM

PRIX UNITAIRE € TTC	QUANTITÉ	MONTANT
1,71 €		

AGENDA DE BUREAU 16 x 23,5 CM

PRIX UNITAIRE € TTC	QUANTITÉ	MONTANT
3,87 €		

NOM ET ADRESSE OÙ DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE LA COMMANDE

NOM :

AD. :

CP : VILLE :

TÉL. :

E-MAIL :

RÈGLEMENT

- chèque bancaire ou postal à l'ordre de la CFTC
- débit d'office uniquement pour les FD, UD et UR dont le compte est positif

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'EXPÉDITION

NOM :

AD. :

CP : VILLE :

TÉL. :

E-MAIL :

DATE SIGNATURE (OBLIGATOIRE POUR LES FD, UD, UR)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Grève au Quai d'Orsay

Le 2 juin, près de 500 agents du ministère des Affaires étrangères ont exprimé leur colère face à une réforme visant à supprimer le corps diplomatique. La CFTC s'est très vite positionnée en la personne d'Olivier Da Silva, haut fonctionnaire et militant.

«Jusqu'ici, on nous demandait de faire des miracles avec des bouts de ficelle. L'administration nous demande maintenant la même chose, mais il n'y a plus de ficelle», s'agace Olivier Da Silva, porte-parole de l'intersyndicale et militant CFTC, sur les marches de l'esplanade des Invalides, devant le ministère des Affaires étrangères.

L'objet de sa colère et de celle des centaines d'autres agents du Quai d'Orsay? Une réforme de la haute fonction publique voulue par le gouvernement, qui supprime dès 2023 le corps diplomatique*. En clair, avec cette réforme, un diplomate n'est plus assuré de faire sa carrière au Quai d'Orsay. Beaucoup



d'entre eux y voient un risque de dilution des compétences et d'un savoir-faire acquis grâce à une formation spécialisée et à force d'expérience. Le communiqué de presse de l'intersyndicale évoque même une «dernière attaque en règle» contre leurs métiers, leur expertise et leur avenir.

En riposte, ils ont choisi la grève. Un événement rare pour les diplomates, puisqu'il s'agit seulement du deuxième mouvement de grève de l'histoire du ministère, où la réserve et la discrétion sont des qualités appréciées. Ce rassemblement visait aussi à dénoncer la baisse continue et drastique des moyens : le budget du ministère a chuté de 30% en dix ans! «Diplo en extinction» ou encore «Des moyens pour la diplomatie» pouvait-on lire sur les pancartes de revendication.

L'intersyndicale a rappelé, lors de ce rassemblement, son souhait de voir s'organiser rapidement des «Assises de la diplomatie», afin que le gouvernement écoute et prenne en compte les revendications des agents, quel que soit leur statut. Une revendication à laquelle a répondu favorablement la ministre Catherine Colonna, lors du dernier comité technique ministériel du 22 juin : «Quel que soit le nom que nous donnerons à cet exercice – assises, états généraux –, je veux d'abord vous dire que j'en accueille favorablement l'idée et le principe.» Ces Assises de la diplomatie devraient se tenir fin septembre.

■ LF et PM



Crédits : Paul Mercier

* La réforme prévoit la «mise en extinction», au 1^{er} janvier 2023, de deux corps historiques : celui des conseillers des affaires étrangères et celui des ministres plénipotentiaires. Ils intégreront le corps, très large, des administrateurs de l'État, ayant pour vocation d'évoluer d'un ministère à l'autre tout au long de leur carrière. En d'autres termes, la réforme acte la fin de la diplomatie professionnelle.

CPPAP 0226 S 06330
Dépôt légal : juillet 2022 - Prix : 1,60 €



La Lettre confédérale, le mensuel de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Directeur de la publication : Cyril Chabanier – Rédactrice en chef : Maud Vaillant
Rédacteurs et rédactrices : Stéphanie Baranger, Laurent Barberon, Valentine Cuzin, Lætitia Fouquet, Ghislain Guala, Julie Lévy-Marchal, Paul Mercier, Gaëtan Mortier, Élise Royon, Maud Vaillant.

Création graphique : Céline Dulauroy, dulauroy@me.com - Photo Une : Amélie Marzouk
Impression : Imprimerie de la Centrale, P.A. Les Oiseaux, rue des Colibris, BP 78, 62302 Lens Cedex
CFTC - 45 Rue de la Procession - CS 82348 - 75739 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 73 30 49 00 - www.cftc.fr



En 2022, la Macif a été élue **Marque préférée des Français***

Et vous, pourquoi préférez-vous la Macif ?

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs**.

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire**.

Pour Huguette, c'est pour **la relation
avec son conseiller**.

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France****.



La Macif,
c'est **vous**.

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification.
Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.